



N°2024-03

DELIBERATION CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Séance du mercredi 6 mars 2024

L'an deux mil vingt quatre, le mercredi six mars, à dix-neuf heures, le Conseil d'Administration du CCAS de la commune de PORTE DES PIERRES DOREES, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Salle du Conseil de la Mairie de Porte des Pierres Dorées, sous la Vice-présidence de Madame CATALA Marie-Claude,

Nombre de membres : 16

date de convocation : 01/03/2024

En exercice : 16

Présents : 11

Pouvoirs : 2

Présents votants :

Mesdames Marie Claude CATALA, Sylvie THOMASSON, Monique MORIAUD, Agnès DESSAINTJEAN, Sylvie COILLARD, Nicole CIMETIERE, Marie Thérèse DESBONNE, Bernadette GUERRIER, Madeleine MINOT

Messieurs Maxime COLLIER et René TRIPOZ

Excusés ayant donné pouvoir :

Laura MARGAND > pouvoir à Sylvie COILLARD

Marie Anne TERNAUX > pouvoir à Marie Claude CATALA

Absents : Jean-Paul GASQUET, Corrine MONDELAIN

Présidente de séance : Marie-Claude CATALA

Secrétaire de séance : Sylvie THOMASSON

Débat d'Orientations Budgétaires 2024

Vu l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales notamment,

Mme la Vice-Présidente expose à l'Assemblée que le Débat d'Orientation Budgétaire ou « DOB » est une étape obligatoire du cycle budgétaire pour les CCAS de plus de 3 500 habitants. En cas d'absence de DOB, toute délibération relative au vote du budget primitif serait illégale. Le DOB doit se tenir dans les 2 mois qui précèdent le vote du budget primitif.

Le Rapport d'Orientations Budgétaires doit être communiqué aux membres du CCAS, 5 jours avant la réunion du Conseil d'administration.

Pour 2024, en dépenses de fonctionnement, il est proposé de maintenir les prévisions de budget comme en 2023, et prévoir un budget supplémentaire pour des aides aux particuliers et de nouvelles actions à destination des jeunes et des seniors.

Une enveloppe est allouée chaque année aux associations. Il est prévu pour 2024 d'augmenter le soutien du CCAS aux associations pour le porter à hauteur d'environ 9000 €.

Les recettes de fonctionnement reposent principalement sur la subvention du budget communal et les ventes de concessions du cimetière communal de Porte Des Pierres Dorées.

Pour 2024, il sera proposé de maintenir la subvention du budget de la commune à 15 000 €.

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, après en avoir délibéré :

- **PREND ACTE de la tenue du débat sur les Orientations Budgétaires 2024 sur la base du Rapport d'Orientation Budgétaire annexé,**
- **DIT qu'un exemplaire de la présente délibération sera transmis au SGC de Villefranche-sur-Saône,**
- **DIT qu'un exemplaire de la présente délibération sera transmise à M. le Sous-Préfet de Villefranche sur Saône,**
- **DIT qu'un exemplaire de la présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune de Porte des Pierres Dorées,**

VOTE : à l'Unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits.

Le Président,

Jean-Paul GASQUET



La secrétaire de séance

Sylvie THOMASSON



RAPPORT EN VUE DU DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2024

Conseil d'administration du CCAS du 6 mars 2024

Préambule

Obligations légales du débat d'orientation budgétaire DOB

- ✓ La tenue du débat d'orientation budgétaire est obligatoire pour les CCAS des communes de plus de 3 500 habitants.
- ✓ Le débat doit normalement avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif.

Objectifs du Débat d'orientation budgétaire

- ✓ Discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif
- ✓ Être informé sur l'évolution de la situation financière de l'établissement public
- ✓ Donner également aux élus la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière

Table des matières

1.	Le contexte de la préparation budgétaire 2024	2
2.	Les principales orientations du budget 2024	2
a.	Les recettes de fonctionnement	2
b.	Dépenses de fonctionnement	2
a.	Animations proposées	3
b.	Dépenses et recettes d'investissement	4

1. Le contexte de la préparation budgétaire 2024

Les principaux indicateurs économiques :

ANNEE	CROISSANCE	INFLATION	DEFICITS PUBLICS
2023	+ 1%	+3,7%	4.9%
2024	+1.4 %	+2,6%	4.4%

2. Les principales orientations du budget 2024

Pour 2024, il est proposé de maintenir les prévisions de budget comme en 2023, et prévoir un budget supplémentaire pour des aides aux particuliers et de nouvelles actions à destination des jeunes et des séniors.

a. Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement reposent principalement sur la subvention du budget communal de 15 000€ depuis 2023, les ventes de concessions dans les cimetières et les recettes d'une soirée (soirée du rire).

Vue synthétique des recettes de fonctionnement envisagées pour 2024 :

Libellé	CA					BP
	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Excédent de fonctionnement reporté	4 420,07 €	9 389,75 €	12 727,33 €	8 138,08 €	4 207,69 €	7 886,55 €
Concessions cimetières	853,31 €	479,97 €	1 583,27 €	2 696,60 €	3 309,98 €	1 614,45 €
Recettes de spectacle (soirée du rire)	4 891,00 €			5 205,00 €	6 801,00 €	6 000,00 €
Subvention communale	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €
Dons				2 130,00 €	1 731,50 €	
TOTAL	20 164,38 €	19 869,72 €	24 310,60 €	28 169,68 €	31 050,17 €	30 501,00 €

b. Dépenses de fonctionnement

Dépenses courantes (à caractère générale)

Pour 2024, il est proposé de maintenir comme les années précédentes, le repas des aînés, le goûter des aînés, des colis de Noël, une soirée festive et de proposer de nouvelles actions à destination des jeunes et des seniors.

Libellé	CA					BP
	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Charges à caractère général	10 774,63 €	6 942,39 €	9 578,30 €	15 994,71 €	14 832,30 €	17 501,00 €
Secours d'urgence et autres secours		200,00 €	435,32 €		506,00 €	3 500,00 €
Subventions aux associations			6 158,90 €	6 667,28 €	7 825,32 €	9 000,00 €
Subventions exceptionnelles				1 300,00 €	- €	500,00 €
TOTAL	10 774,63 €	7 142,39 €	16 172,52 €	23 961,99 €	23 163,62 €	30 501,00 €

a. Animations proposées

Le repas des Aînés – Le 06/04/2024 :

Le repas des Aînés – Le 06/04/2024 :

Environ 150 personnes.

L'animation musicale est réservée avec MELODY'SONG qui proposera également un spectacle.

Après présentation de 3 devis pour le repas, il a été décidé de valider le devis de BERTHET TRAITEUR pour un montant de 31€ par personne.

Le choix du menu a été arrêté :

Cassiolette de gambas aux raviolis sauce whisky

Cuisse de pintade farcie foie gras et poire avec ses légumes

Fromage frais/fromage sec

Croquant framboise pétillant, mousse cassis, bavarois à la vanille

Pour le vin : Crémant+ cubi de blanc chez OEDORIA (René TRIPOZ), le vin blanc chez AUJOGUE (Sylvie COILLARD) et le vin rouge chez MANDRILLON (Frédéric BRONGNIART).

L'âge a été avancé d'une année, à savoir être âgé de 75 ans et plus (être né en 1949).

Cet âge est arrêté pour les années à venir.

La chorale A TOUS VENTS et une chorale Berlinoise VIVA MUSICA viendront faire une aubade de 11h30 précise à 12h00.

A cette séance, 12 membres se sont proposés à l'organisation pour ce repas.

Le goûter des Aînés :

En 2023, l'animation a été appréciée de tous.

Il a été offert 40 colis de Noël pour les personnes

En 2024, la composition des colis sera revue pour les personnes à domicile (panier garni).

La soirée du Rire :

La soirée organisée du 20/10/23 a été un vrai succès.

Le bénéfice a été de 1 783.87€.

Le CCAS remercie à nouveau les bénévoles pour l'organisation et pour toutes les pâtisseries confectionnées.

En 2024, il serait envisagé de reconduire le spectacle du 11/10/2024 avec le Complexe du Rire en essayant de maintenir le prix comme 2023.

Le choix du spectacle doit se faire rapidement.

La prévention routière :

En 2023, une trentaine de personnes ont participé à cette journée de remise à niveau. Pour 2024, plusieurs demandes ont été faites pour refaire cette action.

Initiation numérique :

En 2023, la CARSAT a organisé 12 séances de 2h30 de septembre à décembre pour une dizaine de personnes.

Au vu du succès de cet animation, il est envisagé de renouveler cette action.

Subventions aux associations

Une enveloppe est allouée chaque année aux associations. Il est projeté pour 2024 d'augmenter le soutien du CCAS aux associations à hauteur d'environ 9 000€.

Cette augmentation est dû en partie à une forte augmentation d'adhérents à l'ADMR et de demandes alimentaires aux associations solidaires (78% du budget Subventions).

Participation du CCAS au BAFA

Mme la Vice-Présidente propose à l'Assemblée l'attribution d'une aide pour une participation au financement du B.A.F.A. pour 2024.

Les Accueils de Loisirs de notre territoire ont de la difficulté dans le recrutement de candidats diplômés pour les postes d'animateurs.

Cependant, cette formation représente un coût financier important.

Depuis le 14/10/2022, l'âge d'entrée en formation BAFA a été abaissé à 16 ans.

Mme la Vice-Présidente propose un montant d'aide entre 50€ et 100€, pour un nombre maximum de 10 personnes dans un premier temps.

Pour information, 5 Doréens ont participé à la session organisée par la Communauté de Communes en avril 2023.

Afin d'instruire les dossiers, il est proposé de définir des conditions d'attributions :

Être âgé de 16 ans au minimum,

Avoir perçu l'aide de la CAF/MSA et en fournir la preuve

Habiter sur la commune de Porte des Pierres Dorées,

Présenter une lettre de motivation,

Fournir la preuve, dans un premier temps, de son inscription à une formation (base ou perfectionnement auprès d'un organisme de formation agréé Jeunesse et Sport), dans un deuxième temps de l'accomplissement de la formation,

Remplir un dossier d'inscription auprès des services du CCAS,

Cette aide sera versée sur présentation d'une facture et d'une attestation de présence à la formation.

Après débat, il a été décidé de porter le montant de l'aide pour une participation au financement du B.A.F.A. à 100€ pour un nombre maximum de 10 personnes.

b. Dépenses et recettes d'investissement

Sans objet.